



## Blocage de l'affichage téléphonique

Vous trouverez ci-dessous les procédures à suivre pour conserver l'anonymat d'affichage du numéro de téléphone lors de l'utilisation de sa ligne personnelle ou son appareil mobile personnel lors de communication avec les élèves ou les parents. Le blocage de l'affichage vous permet de faire un appel tout en cachant votre nom et votre numéro à la personne que vous appelez. Ce service est généralement offert gratuitement par les fournisseurs de service.<sup>1</sup>

### Avec la ligne maison:

Le blocage de l'affichage vous permet de faire un appel tout en cachant votre nom et votre numéro à la personne que vous appelez.

1. Composez **\*67** (ou 1167 sur un téléphone à cadran) avant de faire l'appel pour lequel vous voulez bloquer l'affichage.
2. Vous entendrez 3 bips.
3. Composez le numéro voulu. Votre interlocuteur verra un affichage comme « Nom confidentiel/Numéro confidentiel ».



[Pour en savoir plus](#)

### Avec le téléphone mobile:

Pour le blocage de l'affichage, faire le **#31#** avant le numéro à composer (doit être fait pour chaque appel)<sup>2</sup>

**OU**

Le blocage de l'affichage peut être activé dans les réglages de l'appareil. Voici deux procédures pour les deux systèmes d'exploitation les plus utilisés.

#### Pour iPhone de Apple:

Pour masquer son numéro de téléphone sur iPhone, il faut:

1. Ouvrir les **Réglages**
2. Sélectionner l'onglet: **Téléphone**
3. Appuyer sur l'option: **Afficher mon numéro**
4. Désactiver la fonction : **Afficher mon numéro**



[Pour en savoir plus](#)

#### Pour téléphone sous Android:

La procédure peut être variable d'un fabricant à l'autre et selon la version d'Android. Voici la procédure pour [Samsung](#).

1. Ouvrir l'application **Téléphone**
2. Cliquer sur ... en haut à droite et choisir **Paramètres**
3. Cliquer sur **Paramètres supplémentaires**
4. Choisir **Identité de l'appelant**
5. Choisir l'option **Masquer le numéro**



[Pour en savoir plus](#)

<sup>1</sup> Il est préférable de vérifier auprès de votre fournisseur si le service est offert gratuitement et s'il est tenu de respecter les règles en matière de protection de la vie privée établis par le CRTC ou la FCC.

<sup>2</sup> Idem